



## Pas de contrat de travail et licenciement abusif fg

Par **xena59**, le **28/11/2009** à **15:18**

Bonjour,

Depuis mon embauche le 4 février 2009, en tant qu'aide-scolaire et ménagère à domicile, je n'ai pas eu de contrat de travail.

Je suis réglée par CESU.

Je fais 25H par semaine et ponctuellement 57H30 avec des journées de 11H30 d'affilée.

Mon employeur ne respecte jamais les délais de prévenance prévus dans la CCN3180 du salarié du particulier employeur me tenant ainsi à sa disponibilité et suis donc dans l'impossibilité de m'engager dans un emploi complémentaire.

Par LRAR, le 10/11/09, après demande orale à l'amiable sans réponse, je lui ai réclamé un Contrat et le paiement de certaines sommes qu'il me devait d'après la CCN3180 et le code du travail.

Réponse négative de sa part.

Le 25/11/09, je reçois une LRAR pour un entretien préalable de licenciement pour faute grave avec mise à pied conservatoire pendant toute la durée de la procédure, entretien prévu le 02/12/09.

J'ai contesté les fautes invoquées par LRAR le lendemain. Il se base sur des manquements de ma part aux missions qu'il m'avait données, de propos injurieux à son encontre que j'aurais

tenus en son absence et selon les dires de ses enfants.

Je ne peux, selon la convention, être accompagnée par la personne de mon choix car c'est un domicile privé.

Je ne m'y rendrai pas car j'ai déjà tout contesté par courrier et n'est rien d'autre à ajouter. De plus elle a déjà fait montre à mon égard d'un comportement hystérique et je ne peux prendre le risque de la rencontrer seule, sans témoin.

Au vues de la situation, que suis-je en droit de réclamer devant le conseil de prud'hommes ?

D'avance merci pour la diligence de vos réponses éclairées.

Laurence